

SÉANCE DU 06 JUIN 2023

PROPOSITION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX A PARTIR DU 1^{er} SEPTEMBRE 2023		
Nombre de Conseillers :	Votes :	Numéro :
En exercice : 33 Présents : 28 Absents : 1 Procurations : 4	Pour : 23 Contre : 3 Abstentions : 6	<u>4-5</u>

L'an deux mille vingt-trois, le six juin à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 31 mai 2023

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUHELON - Eric PUJADE - Jean-Luc LUPIERI - Françoise PANCALDI - Michel RAULET - Martine-GUILLAUME - Jean-Christophe CID - Sandrine AUDIBERT - Henri UNINSKI - Audrey ABADIE - Patrice SANGARNE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Gérard BORDIER - Alain DAL PONTE - Jean GUICHOU - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Daniel MEMAIN - Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.

Procurations : Pauline QUINTANILHA à Alain DAL PONTE - Véronique PORTET à Michel RAULET - André TRIGANO à Clarisse CHABAL VIGNOLES - Gérard LEGRAND à Françoise LAGREU CORBALAN.

Absente excusée : Carine MENDEZ.

Secrétaire de séance : Henri UNINSKI.

Madame le Maire présente les propositions des tarifs des services publics communaux qui entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2023 conformément au document joint en annexe.

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré

Article 1 : Approuve l'intégralité des tarifs proposés.

Article 2 : Dit que leur application entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2023.

Article 3 : la présente délibération abroge les délibérations antérieures relatives aux tarifs des services publics locaux.

Article 4 : Autorise Madame le Maire à mettre en œuvre l'application de ces nouvelles grilles tarifaires.

Fait en l'hôtel de ville, le six juin deux mille vingt-trois

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 06 juin 2023

Pour Le Maire,
L'Adjoint Délégué
Alain ROCHET

Le secrétaire de séance,

Henri UNINSKI



Le Maire Adjoint,
Le Maire Adjoint,
Alain ROCHET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Rochet', written over the printed name.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Henri Uninski', written over the printed name.

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le *14/6/2023*
ou après notification le